

Paris, le 30 janvier 2023

## **Autonomie - Mayotte : Signature d'une convention-cadre entre l'ARS de Mayotte et la Fédération APAJH pour la première Plateforme d'entraide pour l'autonomie de France**

**Mobilisée depuis de longues années dans un partenariat de confiance, l'Agence régionale de Santé de Mayotte et la Fédération APAJH signeront le 31 janvier à 14h une convention-cadre pour la création d'un dispositif innovant en France : la Plateforme d'entraide pour l'autonomie.**

L'accompagnement des personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie, de toutes les personnes, quel que soit leur handicap ou leur âge, est une mission portée conjointement par la Fédération APAJH et l'ARS de Mayotte.

Une dynamique conjointe qui a permis la création de dix dispositifs APAJH en cinq ans, à la fois à destination des enfants et adolescents, et des adultes en situation de handicap, toujours au plus proche des besoins et attentes de chacun, quitte à aller au-delà du cadre classique afin de développer des solutions innovantes et inédites en France.

C'est le cas par exemple de la Plateforme de Parcours Renforcés d'Accès à la Professionnalisation (PPRAP), dispositif expérimental à Mayotte pour répondre aux enjeux d'emploi, de formation et d'insertion des mahorais en situation de handicap, tout au long de leur parcours professionnel.

Ce même esprit a emmené la Fédération APAJH et l'ARS de Mayotte à co-construire une solution tout aussi créative à destination des plus vulnérables de l'île : la Plateforme d'entraide pour l'autonomie.

### **Une réponse et un accompagnement personnalisé en fonction de chaque situation**

La Plateforme d'entraide pour l'autonomie (PEA) apportera une réponse à toute personne en situation de handicap, personne âgée ou aidant en recherche d'appui pour réaliser concrètement son projet. Elle permettra également de construire, en lien avec les acteurs du territoire, une solution concrète pour les personnes sans solution, avec une réponse inadaptée ou en risque de rupture de parcours.

Sans préempter les missions des acteurs mobilisés dans les différents champs d'action de l'accompagnement, la Plateforme d'entraide pour l'autonomie revêtira aussi un rôle de vigie, d'observatoire pour identifier et recenser les personnes en situation de handicap et avançant en âge qui échappent aux circuits traditionnels et dont, les situations de vie sont fragilisées, isolées, en repli voire en rupture avec des besoins non pourvus.

### **Au-delà du handicap, accompagner l'Autonomie et non la dépendance**

La spécificité de cette plateforme ? En France, il s'agira de la première à avoir un périmètre d'intervention étendu, s'adressant et accompagnant à la fois les personnes en situation de handicap, les personnes avançant en âge et les aidants, pour être une plateforme facilitatrice et créatrice de solutions territoriales, en complément des dispositifs de droit commun et du médico-social existants.

Son fonctionnement, basé sur l'aller vers, lui permettra d'être réactive et agile.

## Anticiper les ruptures de parcours, c'est aussi accompagner les aidants

Un parcours de vie, se bâtit également autour des aidants, qui sont des acteurs à part entière de l'accompagnement d'une personne en situation de handicap et/ou avançant en âge.

L'équipe de la Plateforme d'entraide pour l'autonomie disposera d'une équipe pour s'adresser également aux aidants pour les soutenir dans leurs démarches, proposer des actions directes (information, sensibilisation, guidance parentale, groupes de paroles, pair-aidance) et permettre du temps de répit.

### A VOS AGENDAS

Signature de la convention-cadre par Olivier Brahic, directeur général de l'ARS de Mayotte, et Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH

**Mardi 31 janvier 2023 – 14 heures**

68 Boulevard Halidi Mchindra  
97600 Mamoudzou



**Pour toute demande d'accréditation ou d'entretien privilégié avec Jean-Louis Garcia, merci de contacter : Céline DIAZ, [c.diaz@apajh.asso.fr](mailto:c.diaz@apajh.asso.fr) / 06 30 43 60 01**

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans plus de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.